F I C H E D E D O N N É E S D E S É C U R I T É

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

finito Stop-moustiques

---

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit	325/ 680412.000 / 680413.000 / 680419.000
Synonymes	CPID 186602

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	[PT 18-02] Insecticides contre les arthropodes: Produits utilisés par les non professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Balthasar + Co. AG / Mislin + Balthasar AG Lavendelweg 2 CH-6281 Hochdorf Telephon +41 41 914 05 05 [8-17h] / Telefax +41 41 914 05 06 chemikalien@balthasar.ch
1.4. Numéro d'appel d'urgence	0800 80 55 50 [8-17h] STIZ (Tox-Zentrum) CH-Zürich : 145 / +41 44 251 51 51 [24h/7]
Date d'émission	13.04.2016
Version	2.1

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Danger par aspiration, Catégorie 1, H304 Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410
Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P331: NE PAS faire vomir.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Nocif en cas d'utilisation inappropriée.

Identificateur de produit

Isoparaffingemisch, No.-CAS 64742-46-7, No.-CE 920-114-2, No REACH 01-2119459347-30
esbiothrin,(RS)-3-allyl-2-methyl-4-oxocyclopent-2-enyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate, No.-CAS 84030-86-4
Butylated hydroxytoluene, No.-CAS 128-37-0, No.-CE 204-881-4

2.3. Autres dangers Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique Insecticide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Isoparaffingemisch	> 95%	Asp. Tox. 1 H304, EUH066	No.-CAS: 64742-46-7 No.-CE: 920-114-2 No.-Index: 649-419-00-6 No REACH: 01-2119459347-30
esbiothrin,(RS)-3-allyl-2-methyl-4-oxocyclopent-2-enyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 84030-86-4 No.-Index: 006-025-00-3
Butylated hydroxytoluene	1% - 2.5%	Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 128-37-0 No.-CE: 204-881-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.
Conseils pour les secouristes	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Insecticide

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Protection individuelle	
Protection respiratoire	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	Gants en Nitrile. Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: > 1 h.

Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Très faible.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	> 100°C
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	0.82 g/cm3
Hydrosolubilité:	non miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers rélatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangéreux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Corrosion/irritation cutanée	En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Code d'élimination de déchet 20 01 19 .
Emballages contaminés	L' emballage entièrement vide doivent être éliminés avec les déchets urbains. L' emballage partiellement vides doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M6. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels E
IMDG	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.

IATA	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L). Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).
Navigation fluviale ADN	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M6. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). - fournis au grand public: Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683). Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862). VOC (CH) = <3%
Produit biocide	CHZB 0536 Le produit contient: 30 mg/g Esbiothrin.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H302: Nocif en cas d'ingestion. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H332: Nocif par inhalation. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Mode d'emploi

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.